



Des animateurs.trices pour remplacer les enseignant.e.s !

Pour les défenseurs de l'Ecole publique, c'est NON !

On exige toujours des enseignant.e.s remplaçant.e.s !

**TOU.T.E.S AU RASSEMBLEMENT
DEVANT LA MAIRIE DE SAINT-DENIS
le MARDI 11 MAI À 12H**

Coup de tonnerre. L'annonce vient de tomber en fin de semaine. Le Maire de Saint-Denis et le Directeur académique de Seine-Saint-Denis viennent de décider conjointement d'organiser le remplacement des enseignant.e.s par des animateurs dès ce lundi 10 mai !

Peut-on accepter que les classes soient privées d'enseignant.e.s ?

A Saint-Denis depuis des mois, parents et enseignant.e.s représentantes respectivement des organisations FCPE, SNUipp, Snudi FO, CGT et SUD disent à travers leur pétition qui a récolté plus de 1000 signatures *« Stop au non, remplacement ! Il est indispensable que ce chaos s'arrête ! Les enfants ont le droit à l'école ! Le droit à une école publique qui fonctionne, pour tous ! Les personnels ont le droit à des conditions de travail dignes ! »*

C'est pourquoi ils et elles réclament une continuité pour un véritable service public de qualité. C'est pourquoi ils et elles se mobilisent contre la décision du ministre d'exclure d'école les élèves dont l'enseignant.e est absent.e plutôt que d'assurer son remplacement !

Accompagner la politique du ministre Blanquer ou la refuser et exiger les remplaçant.e.s aux côtés des parents et des enseignant.e.s ?

Rappelons que dans la continuité du ministre Peillon et ses « rythmes scolaires », le ministre Blanquer poursuit l'ambition d'en finir avec le caractère national de l'école, d'en finir une fois pour toute avec l'égalité des droits face à l'enseignement et pour cela de « territorialiser » l'école en transférant des compétences de l'éducation nationale vers les collectivités territoriales. C'est le sens des « cités éducatives » construit autour de projets éducatifs pilotés par les collectivités territoriales, ou du dispositif « 2S2C » impulsant une garderie-municipale sur le temps scolaire et que le ministre lui-même présente comme *« un dispositif qui permet d'accueillir plus d'élèves avec peu d'enseignants »*.

Comment ne pas voir dans cette annonce de remplacement par des animateurs.trices, sous prétexte de crise sanitaire, une brèche pour permettre au ministre de poursuivre les ambitions portées avant même le Covid ?

Nous refusons le piège tendu !

L'annonce par la mairie d'une collaboration avec le ministre pour remplacer les enseignant.e.s par des animateurs.trices, c'est participer à la casse de l'école. Pour rappel, un élève de Seine-Saint-Denis perd en moyenne une année de scolarité en comparaison de l'académie de Paris au regard du nombre d'absences non-remplacées, et ce alors que même à Paris les postes de remplaçants

manquent. Le maire de Saint-Denis Hanotin se range du côté de ceux qui n'ont que mépris pour l'école publique, mépris envers le travail des enseignant.e.s auprès des enfants ; mépris envers les parents qui veulent que leurs enfants aient le droit à une vraie école !

La mairie et la DSDEN 93 ont beau jeu de prétexter qu'il s'agit d'un protocole provisoire quand Blanquer pour la 2ème année consécutive économise 200 millions d'euros sur son budget ! Et qu'au lieu de recruter des enseignant.e.s sous statut, il n'annonce que quelques recrutements de contractuel.l.e.s soumis.e.s à la précarité et à des conditions de travail intenables, organisant donc structurellement les problèmes de « ressources humaines ».

Une organisation qui ne sera pas sans poser problème

Quelles vont être les responsabilités des directions d'école vis-à-vis des animateur.trices et des élèves accueillis dans ce dispositif et particulièrement ceux à besoins particuliers ?

Les Inspecteurs de l'Education nationale répondent « *Ces animateurs (...) ont les compétences requises pour encadrer les élèves qui leur seront confiés. Toutefois, si une difficulté venait à se poser, vous êtes invités à nous le signaler.* » (Sic !) Qu'en est-il du partage des locaux scolaires ? Qu'en est-il de la charge de travail supplémentaire induite ? Est-il acceptable que le taux d'encadrement d'1 animateur.trice pour 8 enfants en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire disparaisse avec ce dispositif ?

A l'issue du **rassemblement**, nous exigeons :

- que la convention entre la mairie et la Direction académique sur le remplacement des enseignant.e.s par des animateurs soit abandonnée !
- que la mairie défende à nos côtés les écoles et exigent avec nous les enseignant.e.s remplaçant.e.s !
- d'être reçu.e.s en audience intersyndicale.